

La Cnil plaide pour un encadrement plus strict de l'accès aux données...

1-2 minutes

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) estime le 21 octobre 2021 qu'un "texte réglementaire" est nécessaire pour encadrer la transmission du statut virologique ou vaccinal des élèves aux chefs d'établissement. Cette possibilité d'accès aux données de santé a été votée dans le projet de loi sur la "vigilance sanitaire", examiné en première lecture à l'Assemblée nationale mercredi soir ([lire sur AEF info](#)). Interrogée par [Franceinfo](#), la Commission estime que ce texte réglementaire, soumis à l'avis de la Cnil, devra "préciser les conditions de mise en œuvre opérationnelle". Il permettra "d'encadrer les finalités, les durées de conservation, les conditions de sécurisation des données et les modalités d'information et d'exercice des droits des personnes concernées". La Cnil alerte aussi sur "le risque de banalisation de dispositifs attentatoires à la vie privée".